



© Ivan Kashinsky

PROTEGER, PARTAGER ET GERER DE MANIERE DURABLE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES ANDES CENTRALES D'EQUATEUR

**De l'élaboration à la mise en place d'un dispositif
institutionnel pérenne de concertation et d'action
pluri-acteurs ruraux et urbains**

Quito, mai 2011

**Sylvain Bleuze
Frédéric Apollin**



Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un programme d'appui à la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du Rio Chambo en Equateur, mis en oeuvre par Agronomes et Vétérinaires sans frontières, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Cette publication s'inscrit par ailleurs dans un chantier de capitalisation d'expériences, engagé par quatre ONG membres de la Commission Agriculture Alimentation de Coordination Sud (AVSF, CCFD, AGTER et GRET) pour alimenter un plaidoyer effectif sur l'eau agricole en faveur des agricultures paysannes dans les pays du Sud.



Pays à revenu intermédiaire, l'Equateur souffre d'une distribution historique inégale de la ressource en eau : **comme dans de nombreuses régions du monde, le problème est bien moins la quantité d'eau disponible que la manière de la partager et la gérer**. Sur le bassin versant de la rivière Chambo, dans les Andes Centrales, les haciendas ont vu périr leur contrôle historique de la terre et de l'eau depuis la réforme agraire de 1964 jusqu'aux années 80. Les organisations paysannes d'irrigants, principalement indiennes, ont lutté pour accéder à des droits d'eau sur des terres nouvellement acquises. Mais les fragiles équilibres établis sur la répartition et la gestion de l'eau sont aujourd'hui de nouveau remis en cause. Des acteurs aux intérêts aussi divergents que des collectivités rurales et la ville de Riobamba, capitale provinciale de 150.000 habitants en pleine croissance démographique, des entreprises et les familles paysannes rentrent en concurrence pour l'accès à l'eau, dans des relations encore très asymétriques de pouvoir. Parallèlement, la dégradation des sources d'eau superficielles, des nappes et des zones d'approvisionnement en altitude s'accroît, tant par des prélèvements excessifs qu'en l'absence de tout contrôle de la pollution.

Partant du principe que **la problématique de l'eau ne se résout pas seulement par la construction d'ouvrages**, l'ONG de développement rural Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et l'ONG équatorienne CESA (Centrale Equatorienne de Services Agricoles), ont ainsi décidé depuis 2007 d'accompagner la **création d'un dispositif de concertation** qui devrait permettre à tous ces acteurs de négocier des accords à bénéfice réciproque dans le domaine de la répartition de l'eau et de sa gestion, et de mutualiser des moyens techniques et financiers pour une protection collective de la ressource. Loin de se limiter à une simple coopération financière – au final, minime en coût –, cette coopération s'est d'abord construite sur un diagnostic de la situation et **la transmission transparente d'informations accessibles à tous**, élément vital pour la prise de décision. Elle a ensuite privilégié **des échanges d'expériences en Equateur mais également avec divers acteurs de la gestion de l'eau en France** (collectivités, associations d'usagers, agence de l'eau, etc.) dans le Gapençais, la vallée de la Durance, le Morvan, etc. Par **un long travail d'animation**, elle a finalement ouvert un débat serein, qui permet aux acteurs eux-mêmes d'entrevoir des pistes concrètes pour lever les principaux blocages identifiés et partagés par tous. Dans un contexte politique sur l'eau en plein bouleversement (nouvelles institutions étatiques, nouvelle Loi en débat, etc.), les résultats sont prometteurs : création d'un comité de bassin où siègent les représentants des différents usagers, mise en place d'un instrument financier pour des actions de sensibilisation à la gestion et protection de l'eau, prémices d'accords politiques entre ville et irrigants indiens pour le partage de l'eau, construction collective un plan de gestion des ressources hydriques à l'échelle du bassin Chambo.

L'expérience en cours témoigne de l'importance et la pertinence d'une coopération dans le domaine de **la gestion sociale de l'eau** au delà de la seule construction d'infrastructures, qui intègre l'appui à la gestion de conflits, à la réforme de règles de partage de l'eau, à la redéfinition des droits et obligations de usagers et à la création des institutions en capacité d'exercer un contrôle efficace sur la gestion et la protection de la ressource. Elle démontre tout l'intérêt d'y associer les compétences et expériences diversifiées d'acteurs français dans ce domaine. Dans le cas équatorien, cette coopération technique s'accompagne d'une **nécessaire coopération financière particulièrement pertinente** : elle a en effet permis la prise en charge des coûts les plus difficiles à couvrir pour les finances publiques nationales et locales : études, expertises permanentes et spécialisées, échanges, espaces de concertation, gestion de conflits. Le budget national et des collectivités locales devraient permettre de financer en grande partie les infrastructures de l'eau.

Cette expérience invite finalement les acteurs de la coopération, en particulier les collectivités françaises et agences de l'eau à **prendre en compte l'enjeu majeur de demain sur l'eau : le partage équitable et la protection de la ressource en eau**, en particulier entre villes et campagnes, pour assurer demain l'alimentation de tous et des villes en croissance, en garantissant ainsi l'accès à l'eau aux agricultures paysannes.

SOMMAIRE

RESUME	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
1 EQUATEUR, TERRE D'APARTHEID POUR L'ACCÈS À L'EAU	7
2 LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAMBO : UNE GESTION NON DURABLE DE L'EAU	8
2.1 UN PARTAGE DE L'EAU PLUS ÉQUITABLE QU'À L'ÉCHELLE NATIONALE	9
2.2 UN USAGE AGRICOLE DE L'EAU DOMINANT	10
2.3 UN DROIT À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT NON SATISFAIT	11
2.4 DES PRESSIONS ACCRUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES	12
2.5 DES CONFLITS AUTOUR DU PARTAGE ET DE LA GESTION	13
3 DES PREMIER PAS VERS LE PARTAGE ET LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN CHAMBO	13
3.1 UNE COOPÉRATION INNOVANTE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT	13
3.1.1 UNE COOPÉRATION NÉE DE LA DÉFENSE DES DROITS DES PAYSANS	13
3.1.2 UNE COOPÉRATION QUI SE NOURRIT D'ÉCHANGES CROISÉS ENTRE L'ÉQUATEUR ET LA FRANCE	14
3.1.3 LES ÉCHANGES MOTIVENT LES ACTEURS ÉQUATORIENS, OUVRONT ET ENRICHISSENT LE DÉBAT	17
3.2 LA VILLE DE RIOBAMBA ET LES CAMPAGNES DE LICTO PRÊTES À NEGOCIER UN PARTAGE DE L'EAU FAVORABLE AUX DEUX PARTIES	18
3.2.1 LE POINT DE DÉPART : UNE SITUATION BLOQUÉE	18
3.2.2 L'INTERVENTION DU PROJET : RENDRE TRANSPARENTE L'INFORMATION HYDRIQUE	19
3.2.3 LA MAIRIE DE RIOBAMBA ET L'ENTREPRISE MUNICIPALE D'EAU POTABLE EMAPAR CHANGENT DE DISCOURS	19
3.2.4 AUPARAVANT OPPOSÉS À TOUTE DISCUSSION, LES IRRIGANTS DE LICTO SONT PRÊTS À PARTAGER LEUR CANAL AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE LA VILLE	19
3.3 LA CREATION D'UN PREMIER DISPOSITIF MULTI-ACTEURS POUR L'EAU	20
3.3.1 LES ACTEURS DU TERRITOIRE CRÉENT UN FONDS DE PROTECTION DE L'EAU	20
3.3.2 UNE CAPITALISATION DU FONDS REPOUSSÉE DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE CONTEXTE	21
3.4 LA CREATION DU COMITE DE BASSIN VERSANT CHAMBO	21
3.5 LA CONSTRUCTION CONCERTÉE DU PREMIER ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT CHAMBO	22
4 DE LA CONTRIBUTION D'UNE ACTION LOCALE À LA REFORME DE LA GESTION DE L'EAU	23
4.1 LA NOUVELLE CONSTITUTION DE 2008 : UN STATUT RECONNU À L'EAU	23
4.2 UNE IMPLICATION D'AVSF, CESA ET INTERJUNTAS POUR LA NOUVELLE LOI SUR L'EAU	24
4.3 « AVEC OU SANS LOI », L'ÉQUATEUR CONSTRUIT UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DE L'EAU	24
5 LES ENJEUX PRÉSENTS ET FUTURS POUR UNE GESTION DURABLE ET ÉQUITABLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE CHAMBO ET EN EQUATEUR	26
5.1 RENFORCER LA PLANIFICATION DES RESSOURCES HYDRIQUES DU CHAMBO	26
5.1.1 CONCLURE LE PREMIER PLAN DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT CHAMBO	26
5.1.2 COMPLÉTER L'ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN CHAMBO	26
5.1.3 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN : RÉALISER DES MESURES PILOTES D'ÉCONOMIE, DE PARTAGE ET DE DÉPOLLUTION DE L'EAU	26

5.2	CONSOLIDER LE COMITE DE BASSIN VERSANT CHAMBO	27
5.3	POURSUIVRE L'INCIDENCE POLITIQUE EN FAVEUR D'UN PARTAGE EQUITABLE ET D'UNE GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EQUATEUR	27
6	CONCLUSION : POUR UNE COOPÉRATION SUR L'EAU PLUS ADAPTEE A L'ENJEU DU PARTAGE ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	28
	BIBLIOGRAPHIE	29
	ANNEXES	31
	ANNEXE N°1 : PROJETS DE GESTION DE L'EAU MIS EN ŒUVRE PAR AVSF ET CESA DANS LE BASSIN VERSANT CHAMBO DEPUIS 2007	31
	ANNEXE N°2: DESCRIPTION DES ÉCHANGES CROISÉS ENTRE LA FRANCE ET L'EQUATEUR	33

INTRODUCTION

L'Equateur, pays d'Amérique andine, est un pays riche en eau : la disponibilité d'eau par habitant y est quatre fois supérieure à la moyenne mondiale¹. Cette richesse a motivé plusieurs tentatives successives mais infructueuses de réforme de l'actuelle Loi sur l'eau au cours des vingt dernières années, qui visaient à privatiser l'accès à cette ressource stratégique.

Les populations indiennes, historiquement exclues de l'accès aux ressources naturelles depuis l'invasion espagnole, ont été le dernier rempart contre la marchandisation du liquide vital : à chaque nouvelle menace, elles n'ont pas hésité à bloquer totalement les routes et l'économie équatorienne. Ces populations font figure de gardiens de l'eau. « *Junto al agua corre la sangre* », au fil de l'eau coule le sang : ce proverbe andin illustre combien le partage de l'eau, source de vie, est à l'origine d'innombrables conflits en Equateur.

Comme dans de nombreuses régions du monde, le problème est bien moins la quantité d'eau disponible que la manière de la partager et la gérer. Dans les pays où persistent de graves problèmes de gestion et de partage équitable de la ressource entre de multiples utilisateurs, les besoins en matière de coopération ne se limitent pas à des financements d'ouvrages.

Présente en Equateur depuis 1983, l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières AVSF² a ainsi développé de nombreuses coopérations dans le domaine de la gestion technique et sociale de l'eau, en particulier agricole, en appui à des associations d'irrigants : construction et réhabilitation d'infrastructures d'irrigation, réforme de règles de partage de l'eau, gestion de conflits, protection des zones d'alimentation, etc.

Depuis 2007, AVSF et son partenaire, l'ONG équatorienne CESA³ mettent en œuvre dans les Andes centrales de l'Equateur, un programme de coopération pour une gestion concertée des ressources hydriques autour de la ville de Riobamba, capitale de la Province de Chimborazo. L'objectif de ce programme est de promouvoir un partage équitable de l'eau entre de multiples usagers (paysans irrigants, usagers d'eau potable, municipalités, industriels) et une gestion durable de la ressource dans un territoire de montagne : le bassin versant de la rivière Chambo.

L'eau constitue alors un véritable levier pour valoriser des champs encore peu exploités de coopération et créer du lien de solidarité et partenariat entre territoires.

¹ Disponibilité moyenne d'eau superficielle par habitant de 22.500 m³/an/hab. Source CAMAREN

² Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (www.avsf.org), est une association française de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique dont la mission est de coopérer pour le développement rural en faveur des agricultures paysannes et contribuer aux actions d'incidence au Nord et au Sud en faveur de ces agricultures. La coopération d'AVSF vise tout

² Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (www.avsf.org), est une association française de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique dont la mission est de coopérer pour le développement rural en faveur des agricultures paysannes et contribuer aux actions d'incidence au Nord et au Sud en faveur de ces agricultures. La coopération d'AVSF vise tout particulièrement la reconnaissance des organisations paysannes dans la société. AVSF met en œuvre et participe à des programmes de développement rural dans 20 pays, dont plusieurs pays d'Amérique latine.

³ Créée en mai 1967, la Centrale Equatorienne de Services Agricoles CESA est une ONG spécialisée en développement rural qui accompagne les organisations paysannes et indiennes dans plusieurs provinces équatoriennes, avec une forte compétence en gestion technique et sociale de l'eau.

1 EQUATEUR, TERRE D'APARTHEID POUR L'ACCES A L'EAU

L'Equateur est un petit pays⁴ de 14 millions d'habitants environ, composé d'une majorité de métis mais également d'indiens pour plus de 30% de sa population ainsi que d'afro-équatoriens. Le territoire est composé de trois régions :

- La *Costa* ou plaine côtière du versant pacifique, à l'ouest ;
- la *Sierra* zone d'altitude centrale, délimitée par deux cordillères parallèles, orientées Nord-Sud;
- et l'*Oriente*, à l'est, territoire forestier peu peuplé, sillonné par les affluents du fleuve Amazone.

Pays à revenu intermédiaire, l'Equateur n'en reste pas moins un pays inégalitaire et polarisé. Ici comme dans de nombreuses régions du Sud, richesse naturelle va de pair avec dette publique et pauvreté.

Bien que riche en eau, l'Equateur souffre d'une distribution inégale historique de la ressource, qualifiée d'injustice hydrique par nombre d'observateurs. Seulement 78% de la population accède à un point d'eau pour la consommation humaine (INEC, 2001). La population paysanne qui représente 86 % des irrigants, n'accède qu'à 13% du débit, tandis que le secteur privé agro-exportateur, qui représente 1% des exploitations agricoles concentre 67% du débit⁵. Ce secteur monopolise l'accès aux ressources naturelles et maintient le pays dans une économie basée sur l'extraction et l'exportation de pétrole, bois, pêche, bananes, fleurs, cacao, café...

Cette injustice hydrique est intimement liée à une distribution inégale de la terre, résultat d'une histoire agraire qui a donné lieu à une polarisation extrême des types d'agricultures :

- d'un coté, des exploitations minifundiaires de subsistance dans les territoires de montagne,
- et de l'autre, des exploitations latifundiaires d'élevage extensif et de plus en plus reconverties à l'agro-exportation (culture de palme, banane, floriculture, canne à sucre, agro-carburant) sur les plaines irriguées de la côte et des fonds de vallée des Andes. Cette agro-industrie d'export, qualifiée de moderne par beaucoup, surexploite pourtant les ressources souterraines en eau et pollue abondamment les eaux superficielles et souterraines.

En dépit d'une législation qui protège l'eau, bien public, de toute appropriation privative, cette injustice hydrique en Equateur conduit les mouvements indiens à considérer qu'il existe une "privatisation" de fait de la ressource en eau.

L'Etat s'est désinvesti de son rôle d'appui à la petite et moyenne agriculture, pourtant pourvoyeuse d'aliments, créatrice de richesse et d'emplois en milieu rural. Une politique d'ouverture des frontières et la dégradation des termes de l'échange ont provoqué l'émigration de plus de deux millions d'Equatoriens au cours de ces dix dernières années, soit 15% de la population. Environ 60 % de la population rurale est pauvre ; plus de 30 % vit avec moins de 1 dollar par jour⁶. L'envoi de fonds des migrants depuis les Etats-Unis et l'Europe à

⁴ L'Equateur a une superficie de 256.370 km².

⁵ Données du Conseil National des Ressources Hydriques, CNRH

⁶ Chiffres 2008 de l'Institut National de Statistiques et Recensement (INEC)

leurs familles restées au pays, représente aujourd'hui la deuxième ressource de devises du pays et permet de supporter cette pauvreté chronique.

Cette injustice hydrique est la principale cause de conflits, qui tendent par ailleurs à se multiplier en raison de la dispersion des institutions publiques chargées de la gestion de l'eau, de l'absence d'informations hydriques et climatiques transparentes et accessibles, de l'accroissement de la demande en eau potable et d'énergie et l'apparition d'intérêts antagonistes. La croissance des villes (2,2 % annuels dans le cas de Quito), provoquée en particulier par l'exode rural, génère une demande en eau potable et des tensions sur la ressource avec les campagnes alentours et représente une source forte de conflits si aucune mesure n'est prise pour repenser la répartition de la ressource en eau au profit de tous. Les ressources en eau de qualité et facilement accessibles s'épuisent déjà dans certaines régions du fait des gaspillages, d'une pollution croissante (eaux usées, déchets urbains, activités pétrolières, minières, industrielles et agricoles) et de la destruction des zones humides.

La problématique de l'eau en Equateur est ainsi marquée par une crise structurelle due, non pas tant à la rareté de la ressource, mais bien à une répartition inégalitaire et une crise de gestion de la ressource (pressions, pollutions) et des écosystèmes (protection insuffisante des milieux humides).

L'Etat et la coopération internationale dans sa grande majorité se sont concentrés sur la construction d'infrastructures d'eau potable et d'irrigation. La dette hydrique du pays s'élèverait même de 15 % (source : ESPOL⁷, 2010) à 30 % (source : ASOCAM, 2008) de la dette publique globale. Et les causes structurelles de la crise de l'eau perdurent...

2 LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE CHAMBO : UNE GESTION NON DURABLE DE L'EAU

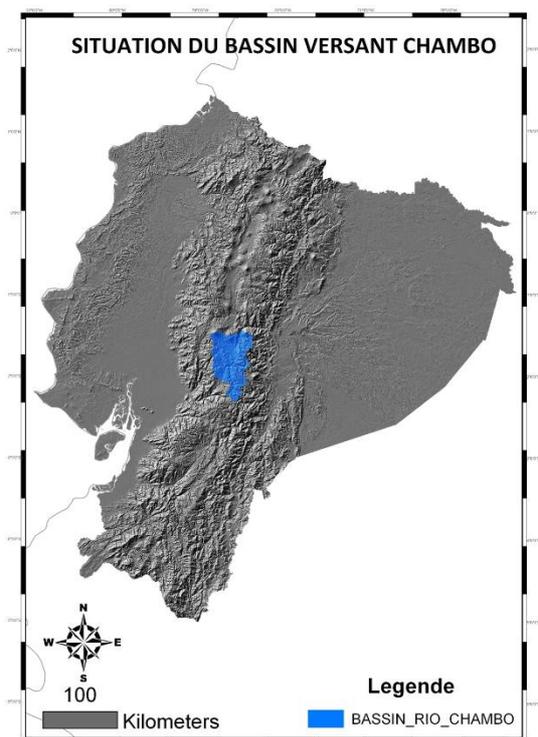
La crise équatorienne de l'eau est l'addition de crises régionales, qui s'expriment localement sous des visages différents. Au cœur du territoire montagnard indien Puruha, se situe le bassin versant⁸ de la rivière Chambo où interviennent AVSF et son partenaire CESA. La rivière Chambo se trouve en tête du bassin hydrographique de la rivière Pastaza qui parcourt la *Sierra* au centre du pays vers l'Amazonie.

La rivière Chambo, longue de quelque 273 km et ses affluents, draine un bassin versant⁹ montagnard de 3.571 km². De régime pluvial équatorial andin, la rivière Chambo possède un débit moyen interannuel de 62 m³/s à sa confluence avec la rivière Patate. Dominé par le volcan Chimborazo (6.310 m), encadré par les deux cordillères, ce bassin versant a un relief irrégulier, à exception de la plaine centrale (2500-2800 m), où s'étend la ville de Riobamba, capitale provinciale de 150.000 habitants.

⁷ Escuela Politécnica del Litoral - Guayaquil

⁸ Un bassin versant correspond à l'espace délimité par des crêtes et dont les eaux de ruissellement alimentent un même réservoir: cours d'eau, lac ou nappe.

⁹ Le bassin couvre tout ou partie des cantons Guamote, Alausí, Colta, Chambo, Guano, Riobamba, Penipe, soit 54,2 % de la superficie de la province Chimborazo.



Carte No. 1: Situation du bassin versant Chambo en Equateur

Les zones humides et naturelles, telles que les *páramos* (entre 3600 et 4200 m), écosystème froid¹⁰ et humide à la végétation herbacée, occupent les hauteurs des deux cordillères et représentent encore 50 % de la surface du sous-bassin. Les parties hautes de *páramo*, en forêt et prairies d'altitude, gorgées d'eau, soutiennent les débits d'étiage en régulant l'écoulement pendant les périodes sèches. Le reste de la surface du bassin est d'usage agricole (45 %). La disponibilité en eau est inégalement répartie selon le secteur et les saisons. Les précipitations sur le bassin oscillent de 500 à 2000 mm/an.

L'information est rare, dispersée et peu fiable. Il existe bien un réseau hydrométéorologique mais il est vieillissant et mal géré. L'information collectée n'est pas centralisée dans une base publique de données hydriques et reste donc finalement peu accessible. L'état des lieux aujourd'hui réalisé et transmis aux acteurs du territoire s'est donc appuyé sur une collecte minutieuse d'informations hydriques et techniques dispersées, leur mise en

cohérence et leur transmission à tous les usagers de l'eau (irrigants, usagers d'eau potable, Municipalités, entreprises, etc.).

2.1 Un partage de l'eau plus équitable qu'à l'échelle nationale

Fait historique dans la province de Chimborazo, les indiens qui représentent environ 40 % de la population, ont lutté depuis 1964 contre les grands propriétaires terriens et ont pu enfin accéder à la terre dans les années 80 après des siècles de privation de leurs droits, sous le joug d'un système semi-féodal d'haciendas. Cette lutte contre le pouvoir établi reste emblématique de l'histoire des populations paysannes indiennes équatoriennes.

Fruit de cette histoire de lutte et contrairement à l'accumulation de droits d'eau par l'agro-industrie exportatrice à l'échelle nationale, la répartition de la ressource en eau agricole dans ce bassin versant est plus équitable.

On compte pourtant encore quelque 4000 à 5000 demandes administratives de droit d'eau auprès des pouvoirs publics qui n'aboutissent pas, certaines datant de plus de trois ans. L'injustice hydrique dans le bassin versant n'est pas due à une spoliation des populations paysannes de la ressource mais à une distribution par l'autorité publique en charge, et en particulier le « défunt » CNRH, de droits d'eau virtuelle (« La surconcession ») à l'origine de multiples conflits.

¹⁰ Température moyenne annuelle de 7°C

	Unités de Production Agricoles (UPA)	Droits d'eau distribués (débit)		Nombres d'irrigants	
		m ³ /s	%	Irrigants	%
Systèmes individuels	Grandes (> 50 hectares)	3,4	11	40	0,2
	Moyennes (50 – 10 hectares)	0,9	3	260	1,3
Systèmes communautaires et publiques	Moyennes et petites	26,2	86	19.700	98,5
TOTAL		30,5	100	20.000	100

Tableau No.1: Répartition des droits d'eau selon taille des exploitations (source CNRH-SENAGUA)

CNRH : Conseil National des Ressources Hydriques et Agence de l'eau - 1994-2008

Créé en 1994 en remplacement de l'Institut Equatorien des Ressources Hydrauliques (INERHI), le Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH) fut l'entité responsable **d'arbitrer l'attribution de manière temporaire des concessions d'eau** et le développement des systèmes de prélèvement de l'eau en Equateur. Le CNRH régula et coordonnait les demandes pour le développement de projets d'eau potable, agricole et industrielle.

Depuis la loi de 1972, l'Etat, qui dispose des eaux publiques confère au concessionnaire le droit d'utiliser ces eaux afin de produire de l'électricité, d'irriguer ou consommer de l'eau potable. En échange, et pour maintenir leur concession sur une durée délimitée (généralement inférieure à 10 ans), le bénéficiaire doit payer une taxe annuelle : 1,84 dollars par litre/s dans le cas de l'irrigation. Bien que cette taxe soit quasi symbolique, notamment pour les agro-exportateurs, le CNRH ne captait que 7 % du montant total à percevoir.

En 2008, le CNRH a été absorbé par un tout nouveau Secrétariat National de l'Eau (SENAGUA).

Le conflit le plus important de la rive droite est du à l'octroi par le CNRH de 13 m³ de droits d'eau en amont, débit largement supérieur aux 8 m³ disponibles en moyenne dans la rivière à l'étiage, lorsque le besoin des usagers est maximal. Le manque d'information hydrique, l'incapacité et la corruption du CNRH ont multiplié les conflits de ce type dans le bassin.

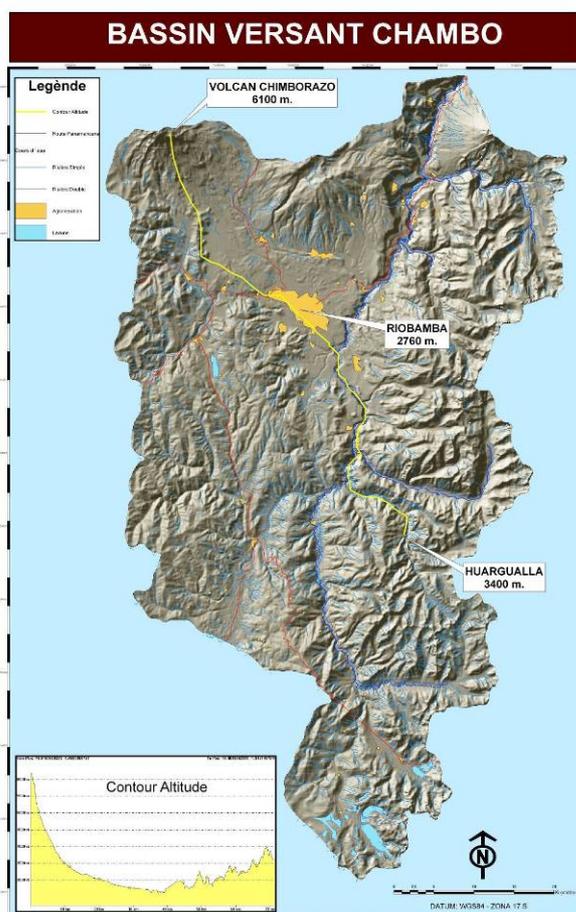
2.2 Un usage agricole de l'eau dominant

Le débit moyen interannuel disponible est de 62 m³/s. 53 m³/s ont été donnés en concession par l'Etat. Selon les estimations de AVSF et CESA, 33 m³/s seraient réellement utilisés : 17 m³ pour l'irrigation, suivie de l'industrie sur Guano et Riobamba avec 5.8m³/s, l'eau de consommation (4 m³/s), l'hydroélectricité¹¹ (3,85 m³/s), les loisirs (1.71 m³/s), distribuées au travers de 3.347 concessions d'eau.

¹¹ Deux petites centrales hydroélectriques sont implantées sur les rivières Alao et Blanco (3 MW), affluents du Chambo.

L'activité principale du bassin est l'agriculture, qui occupe directement et/ou indirectement¹² les 2/3 de ses 340.000 habitants¹³. Les systèmes d'irrigation détiennent entre 50 et 70 % des ressources en eau disponibles (selon les époques de l'année) et permettent la reproduction économique et sociale de plus de 20.000 familles d'agriculteurs, soit plus de 120.000 habitants. La polyculture et l'élevage laitier dominent dans la zone moyenne, étage de la pomme de terre.

Sous la pression permanente des communautés paysannes indiennes, l'Etat a construit dans les années 1990-2000, quatre systèmes¹⁴ d'irrigation paysans de grande envergure qui permettent d'arroser les terres de la partie basse de part et d'autre de la rivière Chambo depuis 2500 jusqu'à 3100 mètres d'altitude. Les sols fertiles permettent le développement de l'horticulture, intensive en travail, mais aussi en intrants. Là où l'irrigation est peu développée, les indiens pratiquent une agriculture vivrière de subsistance, combinée à la migration vers Quito et Guayaquil voire à l'étranger (Etats-Unis, Espagne).



Carte No.2: Relief du bassin Chambo

2.3 Un droit à l'eau potable et l'assainissement non satisfait

Dans le bassin Chambo, la couverture de l'eau de consommation humaine serait de 89 % dans le secteur urbain et de 80 % dans le secteur rural¹⁵. L'eau de consommation humaine est livrée dans les campagnes par de nombreux systèmes communautaires regroupant de 20 à 2.000 personnes, organisées en associations d'utilisateurs. Les chefs lieux de canton qui regroupent environ 6.000 habitants possèdent leur système d'eau de consommation humaine administré par leur mairie. Dans le cas de la capitale provinciale Riobamba, une entreprise municipale, l'EMAPAR¹⁶, gère le système pour ses 150.000 usagers. L'eau est en général non potable et de mauvaise qualité, sans protection des points d'eau, ni d'assainissement, individuel ou collectif, des eaux usées.

La couverture de recollection des eaux usées dans le secteur rural ne dépasse pas 12 %. Aucun système d'eau ne traite ces eaux usées, le taux de traitement des eaux usées est quasiment nul. La collecte des déchets solides aurait une couverture rurale de seulement 67 % (OEI, 2008). Il n'existe pas de traitement des déchets solides : les décharges se trouvent généralement en bordure de rivière.

¹² Commerce, transport, transformation

¹³ Densité moyenne de 85 habitants par km²

¹⁴ Systèmes d'irrigation de Cebadas, Chambo, Guargualla-Licto, Quimiag-Rio Blanco

¹⁵ Données estimées ASVF-CESA sur la base des rapports disponibles et statistiques nationales

¹⁶ Empresa municipal de agua potable de Riobamba

2.4 Des pressions accrues sur les écosystèmes

Les pollutions domestiques, agricoles et industrielles diminuent la disponibilité réelle en eau pour d'autres usages en aval. Le secteur central du bassin, au cœur du couloir inter-andin où est située la ville de Riobamba, s'étend de 3000 à 2500 mètres d'altitude. Il s'agit d'une zone de forte production agricole, favorisée par de nombreuses ramifications des canaux d'irrigation. Les produits chimiques appliqués, pour la plupart rigoureusement interdits en Europe, affectent la santé des agriculteurs, des consommateurs et occasionnent une pollution diffuse de l'eau.

Ce secteur central est le point noir du bassin versant en termes de pollution, en raison notamment du rejet des eaux usées de la ville et de son parc industriel qui ne respecte pas les normes du Ministère de l'Environnement sur les eaux résiduaires.

En conséquence, la qualité de l'eau, bonne dans les parties hautes du bassin, se dégrade pour devenir critique dans certains secteurs (Chibunga, Guano) où se concentrent la population et l'activité industrielle. Les quantités de matières organique et substances chimiques déversées de manière continue dans les milieux ne permettent pas aux rivières de réaliser une auto-épuration complète. Ces eaux sont par ailleurs souvent déviées pour un usage agricole.

Les autres ressources affectées par des usages incontrôlés sont les aquifères. A en juger par la présence de nombreux puits¹⁷ et *puquios*¹⁸, il existe dans le bassin versant d'importantes ressources d'eaux souterraines. Le niveau de la nappe qui alimente le système d'eau potable de la ville de Riobamba a baissé de dix mètres ces dernières années selon l'entreprise publique gestionnaire.

L'apparente et relative abondance de l'eau conduit aux gaspillages existants dans la consommation d'eau potable et industrielle, ou à la sur-irrigation. La gestion de l'eau est centrée sur la demande et pas sur l'offre.

Dans les zones de minifundisme¹⁹, la pression sur la terre pousse des familles paysannes indiennes à labourer l'écosystème du *páramo* pour cultiver des parcelles en forte pente. Pluie



après pluie, la fertilité et l'humidité de cet espace s'amenuisent du fait de pratiques actuelles très érosives. Les *páramos*, qui constituent un véritable château d'eau dans toutes les Andes, sont donc menacés par l'expansion de l'espace agricole. Cette menace a des conséquences dramatiques : réduction des infiltrations, dérégulation du cycle de l'eau dans tout le bassin, provoquant des crues en saison des pluies et diminuant la disponibilité d'eau dans les mois critiques. En conséquence,

de nombreuses rivières se retrouvent complètement asséchées en période d'étiage par les prélèvements des deux centrales hydro-électriques présentes sur le territoire, et ceux des irrigants.

¹⁷ Le système de concession s'applique aussi aux eaux souterraines, principalement pour l'eau potable sur le bassin Chambo. Il existe des puits illégaux (sans concession, pompage à 70 mètres de profondeur) construits par le Conseil Provincial.

¹⁸ Un *puquio* est un terme quichua utilisé pour désigner les résurgences d'eaux souterraines, formant de petits points d'eau la plupart du temps situés sur les berges des cours d'eau.

¹⁹ Exploitation agricole dont la superficie limitée ne permet pas l'emploi de la main d'œuvre familiale, obligeant un ou plusieurs membres de la famille à trouver des revenus hors de l'exploitation.

2.5 Des conflits autour du partage et de la gestion

Des dotations supérieures aux quantités disponibles à l'étiage sont à l'origine de multiples conflits entre usagers. Sans information hydrologique, les institutions naviguent à vue. Il règne encore dans le bassin versant une grande confusion concernant les droits d'eau attribués par l'Etat et fixés selon des logiques qui ne considèrent que bien peu les fluctuations temporelles de la ressource. L'irrigation a un droit d'eau théorique de 35 m³/s pour 39 000 Ha (10 % de la surface du sous-bassin). Dans la pratique, seuls 17.000 ha sont irrigués, ce qui génère de nombreux conflits au fil des rivières entre usagers.

La croissance de la population urbaine, de Riobamba (2% annuels) en particulier, et un développement socio-économique réel provoquent une demande croissante en eau potable (de 250 à 600 l/s selon les scénarios), à l'origine de nouveaux conflits urbain-rural autour du partage de la ressource.

Les acteurs de l'eau n'ont que peu conscience des interdépendances (volume, qualité) existant entre les usages. Ce qui se traduit par une gestion individualiste de chaque type d'usagers voire de chaque usager, et la primauté des relations de pouvoir dans le partage de la ressource (entre la ville et les campagnes, par exemple).

La gestion de l'eau se trouve répartie entre différents ministères, des collectivités territoriales qui ne coordonnent aucune de leurs actions, et des groupes d'usagers qui réclament l'utilisation intégrale de leurs droits d'eau. Aucun secteur ne prend en compte la globalité des problèmes de l'eau dans le bassin lors des prises de décision.

La situation précédemment décrite met en lumière un partage et un accès à l'eau conflictuels, dus non pas tant à la rareté de la ressource mais bien à une crise de gestion du fait de la conjonction de facteurs défavorables. Ce diagnostic met en évidence des besoins actuels non satisfaits qui expliquent la concurrence qui s'exerce aujourd'hui sur la ressource. En l'état actuel, la satisfaction des besoins futurs en eau potable, assainissement et eau agricole semble compromise. Cet état des lieux n'est pourtant pas une fatalité, mais il est impératif d'agir afin d'assurer durablement la disponibilité en eau pour les générations futures.

3 DES PREMIER PAS VERS LE PARTAGE ET LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN CHAMBO

3.1 Une coopération innovante à l'échelle du bassin versant

3.1.1 Une coopération née de la défense des droits des paysans

Par leur coopération, AVSF et CESA ont historiquement défendu et promu l'agriculture familiale en Equateur comme axe fondamental du développement des territoires ruraux. L'essor ou le simple maintien de cette agriculture sont conditionnés par l'accès à la terre bien sûr, mais aussi à l'eau potable et l'irrigation.

Partant du constat que les projets qui prétendaient développer l'irrigation en se limitant à la seule construction d'infrastructure, se sont souvent soldés par des échecs, AVSF et CESA ont développé de nombreuses coopérations en appui à des associations paysannes d'irrigants, qui combinaient construction technique et sociale de l'irrigation : construction et réhabilitation d'infrastructures d'irrigation, réforme des règles de partage de l'eau entre irrigants, des règles d'entretien, gestion de conflits, protection des zones d'alimentation, etc.

La gestion sociale de l'irrigation : un axe traditionnel de coopération d'AVSF et CESA

L'approche de "gestion sociale de l'eau"²⁰ considère en effet qu'un système d'irrigation est une construction technique et sociale, pour laquelle les irrigants définissent collectivement :

- les normes d'accès et de distribution de l'eau, ainsi que les droits des irrigants et les obligations que tous doivent respecter pour conserver l'accès à la ressource en eau (par exemple : travaux collectifs pour l'entretien, participation aux réunions et assemblées générales, paiement d'une redevance, etc.) ;
- une infrastructure physique qui réponde aux normes établies et à la gestion de l'eau définie de manière collective ;
- un type d'organisation en capacité de veiller au respect des normes établies (l'autorité hydraulique).

Les normes établies, l'infrastructure construite et l'organisation mise en œuvre doivent permettre aux irrigants et leurs organisations de promouvoir :

- les systèmes de production les plus adaptés aux intérêts des familles paysannes et à l'intérêt national ;
- un développement durable quant à l'usage et la conservation des ressources naturelles.

Pour ce faire, la démarche "gestion sociale de l'eau" implique également la mise à disposition des acteurs locaux de toutes les informations nécessaires qui leur permettent de réaliser les choix technico-économiques de production qui répondent le mieux à ces intérêts.

Mais les accusations systématiques portées contre les paysans, accusés de dégrader et surexploiter les ressources en eau, et les pressions de la ville de Riobamba pour accéder à de nouvelles sources d'approvisionnement sans concertation aucune avec les communautés paysannes indiennes historiquement spoliées de l'accès à l'eau, ont finalement poussé AVSF et CESA à développer en 2007 une coopération nouvelle²¹.

3.1.2 Une coopération qui se nourrit d'échanges croisés entre l'Equateur et la France

De 2008 à 2009, AVSF et CESA ont mis en œuvre un projet de « Gestion concertée de l'eau du canton Riobamba »²². Il porte sur la défense des droits des populations paysannes par rapport à de nouvelles pressions exercées par la ville de Riobamba, mais intègre également un volet de sensibilisation des acteurs locaux et différents usagers de l'eau pour une responsabilité collective (usagers agricoles et urbains, industriels) quant à la protection de la ressource.

Depuis le changement de gouvernement en 2007, les administrations déconcentrées de l'Etat tentent de récupérer leurs fonctions de contrôle et de régulation mais affrontent encore de nombreuses limitations internes. Les irrigants, qui sont les usagers les plus affectés par les

²⁰ Diagnostic des systèmes irrigués traditionnels, AVSF (guides CAMAREN), F.Apollin & C. Eberhart, 1999

²¹ Se reporter à l'annexe n°1 pour une vision globale des différentes phases de coopération sur le territoire du Chambo.

²² Avec l'appui financier de la Commission Européenne, de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Ministère Equatorien d'Inclusion Economique et Sociale (MIES)

problèmes de l'eau et sa mauvaise gestion, poussent au changement. Dans ce sens, le programme de gestion concertée de l'eau du canton Riobamba visait également le renforcement de l'organisation « Interjuntas Chimborazo » comme acteur d'incidence politique.

Le déroulement du programme permet au fil du temps l'intégration de nouveaux acteurs. A partir de 2009, la coopération a évolué : un partenariat technique et financier entre AVSF-CESA et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a permis une suite logique au précédent programme en appuyant la « gestion Intégrée²³ de l'eau du Bassin Chambo ».

Interjuntas Chimborazo

Créée en 1997, et légalisée en 2003, Interjuntas regroupe près de 280 organisations d'usagers d'eau potable et d'irrigants de la province Chimborazo (30.000 usagers). Son objectif est la défense des droits des usagers ruraux de l'eau et le contrôle citoyen auprès du Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH), aujourd'hui SENAGUA. Pour cela, Interjuntas offre un service de conseil juridique aux usagers dans leurs démarches administratives face à la SENAGUA. Interjuntas développe également un service de médiation de conflits entre usagers de l'eau.

En 2005, Interjuntas s'est fait connaître dans tout le pays grâce à l'occupation de l'Agence CNRH de Riobamba 15 jours durant, qui aboutit à la destitution de son directeur, suite à des opérations de corruption. Dès lors, Interjuntas se mobilise, appliquant un principe de solidarité entre systèmes d'irrigation.

Dans une situation conflictuelle, la coopération privilégie la formation et la sensibilisation des usagers l'animation de la concertation locale, enfin l'organisation d'événements et d'échanges d'expériences²⁴. Dans ce cadre, une délégation du Morvan (région Bourgogne) visite l'expérience engagée dans le bassin versant du Chambo en 2007. Une délégation équatorienne découvre de son côté en 2008 certaines expériences françaises de gestion de l'eau : la gestion de l'eau par bassin avec l'AESN dans le bassin Seine-Normandie, la gestion de l'eau et des ressources naturelles dans le Parc Naturel Régional du Morvan, la gestion de l'eau d'irrigation avec le syndicat de la vallée de la Durance (SMAVD), enfin le cas emblématique du partage de l'eau entre ville et campagne dans le Gapençais.

Le partage historique de la ressource dans le gapençais : un mariage de raison

Pour faire face à des problèmes d'approvisionnement en eau, la ville de Gap (Hautes-Alpes, 37.000 habitants, 754 mètres d'altitude) s'est entendue dès 1430 avec les agriculteurs du gapençais pour que le canal alors utilisé par les agriculteurs pour l'irrigation de leurs terres, livre de l'eau à la ville. Or cet accord historique perdure jusqu'à aujourd'hui.

L'eau du Drac est ainsi captée à 1150 mètres d'altitude, dans la vallée du Champsaur. L'eau est conduite à ciel ouvert puis dans un tunnel de 4 Km et parvient à une réserve collinaire (dite

²³ La gestion intégrée de l'eau est un concept qui propose de travailler avec toutes les eaux (superficielles, souterraines) et tous les usages (agricole, domestique, industriel) à l'échelle de bassin versant ou masse d'eau cohérente et en prenant en compte les variations de la ressource au cours du temps.

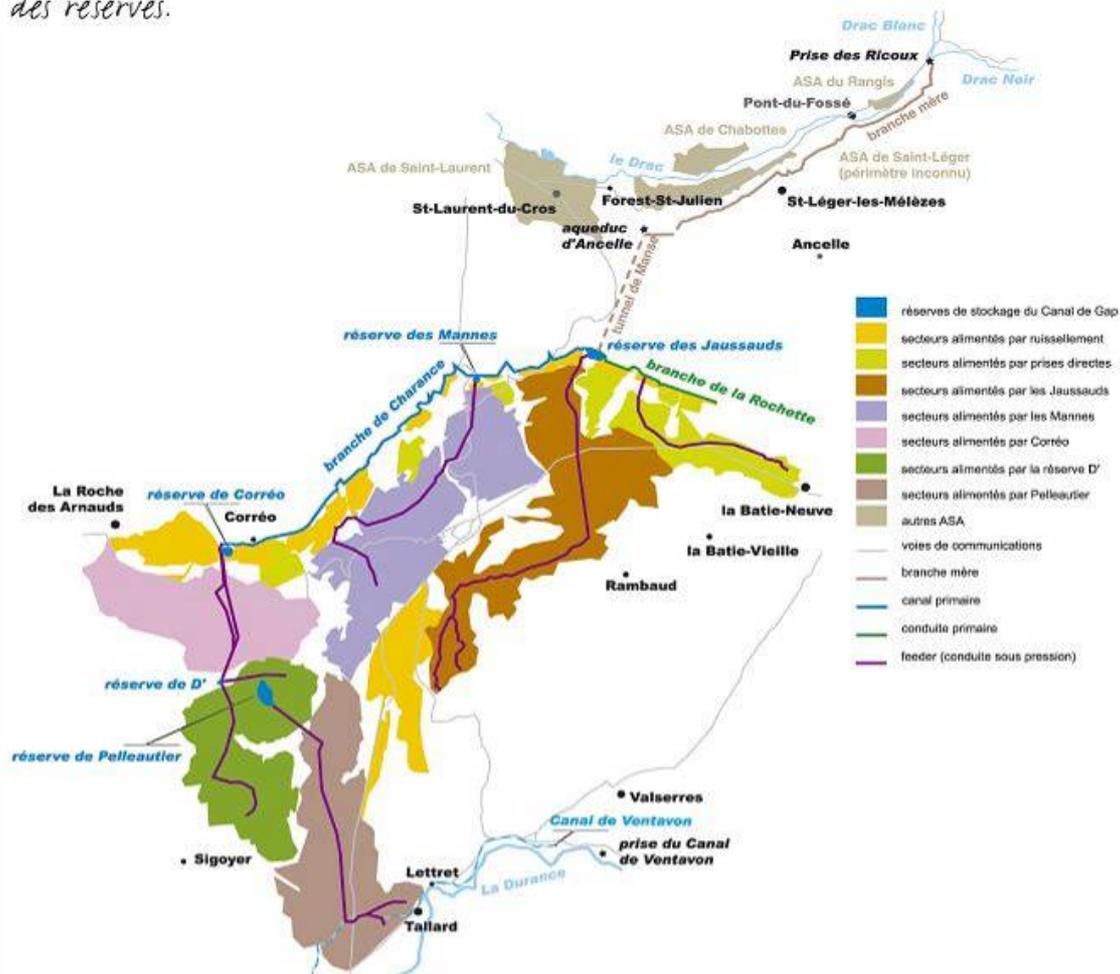
²⁴ Se reporter à l'annexe n°2 pour une description détaillée des échanges réalisés.

« des Jaussauds »), d'environ 700 000 m³ à 1000 m d'altitude, qui est la principale réserve de Gap. De ce point, l'eau est partagée entre la ville et les 7000 hectares irrigués.

L'ensemble appartient à l'Association du Canal de Gap, une association syndicale autorisée (Asa) regroupant tous les propriétaires fonciers qui se partagent l'eau (agriculteurs, communes dont la ville de Gap, communautés de communes, industriels...). Grâce à son statut d'établissement public administratif, l'Association du canal de Gap prélève une redevance dans le seul but de financer les travaux d'entretien ou de faire de nouveaux investissements d'adduction d'eau. Nul ne peut se soustraire de cette obligation attachée à la propriété.

La ville est ainsi devenue le premier contributeur financier au budget annuel d'environ 3 millions d'euros de l'Association du Canal de Gap, facilitant d'autant la prise en charge coûteuse des travaux d'entretien des ouvrages de captation, conduction et distribution. Un accord historique qui bénéficie ainsi aux irrigants du canal de Gap.

Périmètre du canal de Gap et secteurs dépendants des réserves.



Création : ADELMA 09

3.1.3 Les échanges motivent les acteurs équatoriens, ouvrent et enrichissent le débat

Réalisés autour d'expériences diversifiées, ces échanges motivent et enrichissent la réflexion autour de certaines initiatives clefs dans le bassin Chambo. Les acteurs équatoriens mobilisés (municipalité de Riobamba, paysans irrigants, représentants d'Interjuntas, pouvoirs publics) en tirent des enseignements majeurs et souvent partagés :

- La gestion de l'eau requiert de se doter d'institutions et instruments collectifs de concertation qui doivent impérativement impliquer tous les usagers et les acteurs de l'eau et être dotés de pouvoir de décision, à l'instar d'un comité de bassin en Seine Normandie, d'un comité de rivière sur la Durance ou d'une communauté de communes du Morvan.
- Seuls des usagers disposant d'une vision globale du bassin versant, des enjeux de leurs pratiques sur le cycle de l'eau, des défis posés en amont et aval de leur propre usage, conscients d'une nécessaire solidarité entre usagers, peuvent participer pleinement et contribuer à une gestion collective. D'où l'importance à accorder à la découverte du bassin versant par les usagers, à leur sensibilisation et formation sur les problématiques de l'eau, son partage et sa gestion.
- La compréhension des problèmes de l'eau et leur hiérarchisation passe par la réalisation d'un état des lieux des territoires concernés, basé sur de l'information scientifique, historique, cartographique. La génération d'informations fiables et accessibles est une priorité et doit bénéficier de ressources importantes (10 % du budget de l'AESN dans le cas Seine-Normandie).
- Le cas particulier du Gapençais fournit à la ville de Riobamba un exemple inédit et historique de partage équitable de l'eau entre ville et campagne, mais aussi de gestion globale du système d'eau potable (petit cycle de l'eau), depuis la protection de son alimentation jusqu'au rejet d'eaux traitées au milieu. Cette expérience à bénéfice réciproque pour une ville et des paysans irrigants, a retenu toute l'attention du Conseiller municipal de Riobamba et du représentant du Canal d'irrigation de Guargualla Licto.
- Sans ressources financières, aucune réforme de l'Etat ne pourra réellement être efficace. La mise en place d'un mécanisme financier, basé sur un système de redevances justes et différenciées qui incitent à modifier les comportements (principe du pollueur – payeur) et permettent l'octroi d'aides pour le changement de pratiques non durables (gaspillage, pollution) semble un élément fondamental à considérer dans le cadre d'une réforme de la Loi sur l'eau. L'Equateur n'a cependant pas les moyens de la France et les pouvoirs publics équatoriens pressentent que devront nécessairement se mettre en place des mécanismes de prévention en amont pour réduire la pollution et les débits, moins coûteux que les procédés curatifs.

Ces conclusions ou parfois encore hypothèses à ce stade, directement issues des réflexions lors des échanges réalisées mobilisent alors les acteurs de l'eau du bassin versant Chambo, et favorisent l'initiative et le dialogue. Les résultats ne tardent pas à se faire attendre ...

3.2 La Ville de Riobamba et les campagnes de Licto prêtes à négocier un partage de l'eau favorable aux deux parties

3.2.1 Le point de départ : une situation bloquée

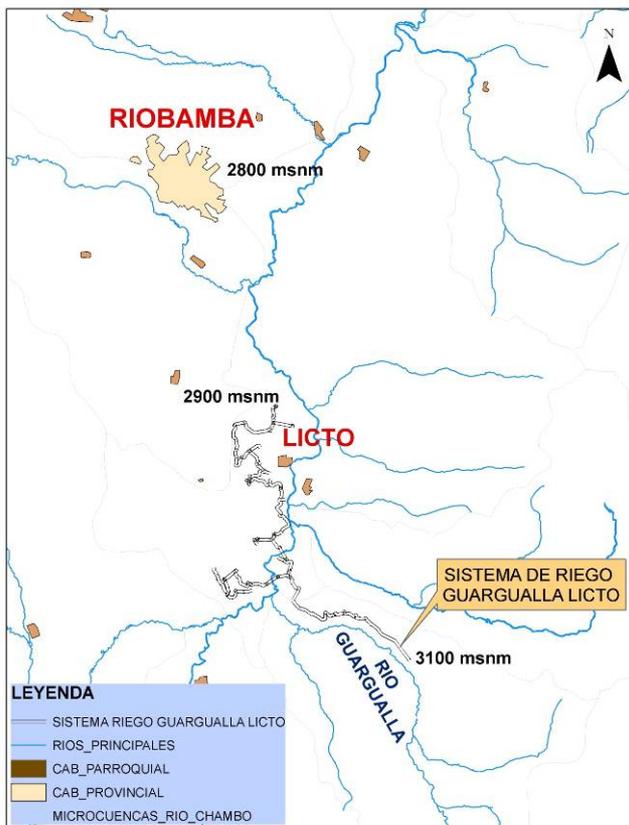


La ville de Riobamba souffre de sérieux problèmes qui affectent les usagers et la ressource en eau. L'entreprise municipale d'eau potable EMAPAR offre un service d'eau potable discontinu de 8 heures par jour en moyenne, livrant une eau de mauvaise qualité, sans protection des points d'eau, ni traitements des eaux

usées. Alors que les pertes en eau dépassaient alors les 70 %²⁵, la mairie et EMAPAR justifient traditionnellement la discontinuité du service par un manque d'eau à la source. Pour autant, trouver de nouvelles sources dans les territoires ruraux est une nécessité pour approvisionner la ville, et prévoir l'augmentation des besoins liés à la forte croissance du nombre d'habitants.

En 2005, le Maire de Riobamba et le gérant de l'entreprise d'eau potable municipale

(EMAPAR) visitent la localité rurale de Licto, pour étudier un projet d'alimentation de la ville en eau depuis la rivière Guargualla et valider cette option, sans concertation aucune avec la population. Historiquement marginalisées, Les populations indiennes de Licto ont longtemps lutté pour accéder à la terre. Mais ce n'est qu'en 2000 que 1600 familles, avec l'appui de CESA, terminent la construction du canal d'irrigation Guargualla – Licto²⁶. Ce canal peut transporter jusqu'à 1,2 M³/s, permettant la mise en culture de 1.190 hectares. Cet accès tardif à la terre et à l'eau après des années de lutte explique donc leur réticence à partager l'eau avec d'autres acteurs. Les intentions de la ville de Riobamba sont perçues par les indiens comme une menace sérieuse. Craignant de perdre leur droit d'eau, les irrigants de Licto, organisés en



²⁵ Etude réalisée par le Forum des ressources Hydriques de la province Chimborazo, CESA et CODERECH (Corporation de développement de l'irrigation de Chimborazo)

²⁶ Coût total du canal Guargualla – Licto : 10 Millions de dollars

association²⁷, menacent alors la municipalité d'affrontements si elle maintient son projet. La situation est bloquée ; la ville cherche d'autres sources d'approvisionnement.

3.2.2 L'intervention du projet : rendre transparente l'information hydrique

Préoccupées par une possible négociation asymétrique entre la ville de Riobamba d'un côté et les communautés indiennes de l'autre, et profitant de l'intérêt suscité par la visite réalisée en 2008 dans le Gapeçais français, AVSF et CESA parviennent alors à lancer avec la Municipalité et Interjuntas un travail d'animation locale autour des usages de l'eau et de son partage.

CESA et l'organisation d'irrigants de Licto ont révisé les données hydriques disponibles et réalisé des mesures de débits de la rivière Guargualla, qui confirment une disponibilité de plus de 1400 l/s à l'étiage. Les paysans et la ville qui requièrent de 200 l/s ne seraient donc pas concurrents sur la ressource. Ce long travail de réunions, contacts et échanges engagé pendant près de deux années permet d'obtenir deux résultats fondamentaux.

3.2.3 La Mairie de Riobamba et l'entreprise municipale d'eau potable EMAPAR changent de discours

Les réunions organisées et la transmission d'informations jusqu'alors peu transparentes et non partagées entre les usagers du territoire ont permis d'ouvrir de manière plus sereine le débat : le débit au captage principal de la ville est de 550 l/s, ce qui correspondrait à une consommation de 400 litres/hab./jour, soit trois fois la consommation française ! Les autorités n'ont d'autre choix que de reconnaître publiquement la réalité du problème : le débit actuel pourrait théoriquement alimenter la ville, mais le réseau est vétuste, les connections clandestines sont multiples, le gaspillage fréquent. Le réseau de conduction et distribution devrait donc être remplacé et des mesures d'économies mises en place.

Si la ville de Riobamba maintient aujourd'hui son intention de diversifier son approvisionnement en eau, c'est dû à la vulnérabilité du système : l'alimentation de la ville dépend d'un seul aquifère, dont on ne connaît pas les dimensions ni la dynamique et qui plus est, est surexploité. Le niveau de la nappe a baissé de plus de 10 mètres selon l'EMAPAR. De plus, la croissance démographique de Riobamba (2 % annuels) se maintient. La recherche d'autres sources d'approvisionnement pour la ville doit donc se poursuivre.

Une captation d'eau à Licto-Guargualla est une option certainement moins chère que les autres et permettrait à la mairie de remplir plusieurs de ses missions constitutionnelles : apporter l'eau potable à la population urbaine et rurale, et participer du développement économique du canton.

3.2.4 Auparavant opposés à toute discussion, les irrigants de Licto sont prêts à partager leur canal au service du territoire et de la ville

C'est un irrigant du canal de Licto-Guargualla, accompagné du secrétaire d'Interjuntas et d'un Conseiller municipal de Riobamba, qui a participé à l'échange organisé en octobre 2007 en France et dans le Gapeçais. Ensemble, ils ont évoqué un accord possible entre l'organisation

²⁷ Junta General de Usuario del Riego de Licto JGURL

d'irrigants de Licto et la ville de Riobamba, à l'instar de la ville de Gap : l'eau brute de la ville serait transportée par le canal Guargualla Licto jusqu'à une station de potabilisation, puis conduite à Riobamba en gravitaire. La ville se convertirait en un usager particulier de l'organisation d'irrigants, usager à même de financer les travaux d'entretien ou d'investissement du canal.

Par ailleurs, les difficultés des irrigants pour réparer la prise d'eau de leur canal détruite par une crue en 2008 leur a fait prendre conscience du coût très élevé de maintenance de leur ouvrage et de leur vulnérabilité. Les indiens de Licto changent donc de position et souhaitent entamer des pourparlers avec la ville pour étudier ensemble un partage équitable de l'eau, de l'infrastructure, des bénéfices et responsabilités.

Une mission d'un technicien en eau potable de la ville de Gap et d'un représentant du Canal de Gap, pourrait être envisagée pour étudier avec leurs homologues de la province de Chimborazo en Equateur, la faisabilité technique et sociale du transport de l'eau potable de la ville de Riobamba par le canal de Licto.

3.3 La création d'un premier dispositif multi-acteurs pour l'eau

Dès mars 2007, AVSF, CESA et Interjuntas sensibilisent les usagers de l'eau du bassin Chambo, les pouvoirs publics locaux et la société civile en général, sur les dangers d'une gestion non concertée et durable de l'eau. Ce travail d'animation locale, visait à rappeler à chacun que « *El agua es responsabilidad de todos* » : L'eau est la responsabilité de tous.

Dans un contexte de relative faiblesse de l'Etat en matière de gestion et protection de l'eau, de dispersion, voire même parfois de contradiction des actions publiques et privées, AVSF, CESA et Interjuntas décident de promouvoir la création d'un fonds de protection de l'eau. A la fois espace de concertation entre différents acteurs et instrument financier au service de la protection de la ressource, il se veut rassembleur des volontés des acteurs préoccupés par la protection durable de l'eau.

3.3.1 Les acteurs du territoire créent un fonds de protection de l'eau

Cette action d'un an et demi de lobbying débouche sur la création en septembre 2008 du « **Fonds de Protection de l'Eau du canton Riobamba** » (**FOPAR** - www.protecciondelagua.org). Le fonds FOPAR (fidéicomis) est créé par écriture publique pour « réhabiliter, surveiller et protéger les bassins versants d'où est approvisionné en eau le canton Riobamba et ses environs, avec la participation effective de tous les acteurs ». L'eau ne connaît pas les frontières administratives des circonscriptions territoriales : l'espace d'action délimité est le bassin versant de la rivière Chambo.

L'écriture publique du fidéicomis FOPAR est signée pour 80 ans, le 11 septembre 2008, avec un capital initial de 70.000 dollars américains, administré par la Corporation Financière Nationale (CFN), organe d'Etat. Les fondateurs de ce fonds sont la Mairie de Riobamba, l'ONG CESA et la fédération des associations d'usagers ruraux de l'eau de la province INTERJUNTAS Chimborazo. A la différence d'une agence de l'eau en France, le FOPAR est un fonds privé qui ne capte pas de redevances. Le fonds croît sur la base d'apports volontaires d'organisations

préoccupées par la dégradation de la ressource en eau²⁸. Ce mécanisme financier prétend garantir la continuité des fonds, indépendamment de la fréquence et du montant apporté par les membres.

L'augmentation des ressources du fonds financier FOPAR se réalise par deux modalités : de nouveaux apports des fondateurs du FOPAR et l'intégration de nouveaux contributeurs. Dès le début, d'autres acteurs clés ont été sollicités pour intégrer le FOPAR : le Mouvement indien de la province Chimborazo (COMICH), le Conseil Provincial de Chimborazo, les sept municipalités de la zone géographique du bassin Chambo, l'entreprise municipale d'eau potable de Riobamba EMAPAR, l'entreprise hydroélectrique EERSA, la cimenterie "Cemento Chimborazo S.A.", les associations d'irrigants, etc. Les rendements financiers du fonds devraient permettre de subventionner ainsi les actions de protection de l'eau.

Dès sa création, les deux priorités du FOPAR sont la réalisation d'actions clefs exemplaires de protection de la ressource en eau et la capitalisation du fonds.

3.3.2 Une capitalisation du fonds repoussée du fait d'un changement de contexte

En octobre 2008, l'Equateur se dote d'une nouvelle Constitution qui bouleverse le contexte : la gestion de l'eau devient enfin une priorité d'Etat. Une nouvelle loi sur l'eau entre en débat. AVSF, CESA et Interjuntas décident alors de privilégier l'incidence politique autour de la loi sur l'eau pour la mise en place de mécanisme publique de financement de la gestion et la protection de l'eau plutôt que de se concentrer sur l'ingénierie d'un fonds local.

La nouvelle loi devrait doter la gestion de l'eau de mécanismes publics de financement en permettant à l'Etat de percevoir des redevances versées par les usagers pour ainsi financer la politique de l'eau dans chacune des démarcations hydriques, sur la base des plans de gestion construits par des comités de bassin.

Les acteurs en charge du FOPAR jouent actuellement un rôle moteur sur la sensibilisation des acteurs à la nécessité de gérer et protéger la ressource et contribuer financièrement à ce grand chantier. Quel que soit son avenir, cet outil s'avère donc tout à fait pertinent dans cette évolution équatorienne des questions de l'eau.

3.4 La création du comité de bassin versant Chambo

Des échanges avec la France, est née l'idée de convertir le dispositif pluri-acteurs FOPAR en un véritable instrument technique et financier au service d'une future assemblée d'usagers de l'eau du bassin Chambo : le comité de bassin.

Fruit du travail d'animation engagé par AVSF et CESA (participation au Forum national des ressources hydriques depuis 2005, animation des débats autour du FOPAR depuis 2008, contribution à l'analyse du projet de loi sur l'Eau depuis octobre 2008 à la demande la SENAGUA), les acteurs locaux ont procédé en 2010 à la constitution du comité de bassin Chambo chargé de la définition de la politique locale de l'eau. Ce pré-comité s'est réuni 5 fois entre 2009 et 2010. Il est composé des acteurs suivants :

- les usagers de l'eau (eau domestique, agricole et industrielle),
- les institutions publiques impliquées dans la gestion de l'eau (Ministères de l'agriculture MAGAP²⁹, de l'environnement MAE³⁰, de l'eau SENAGUA, des services urbains MIDUVI³¹)

²⁸ La Municipalité de Riobamba a approuvé une ordonnance municipale qui prévoit un apport annuel de 50.000 USD pendant dix ans au fonds de protection de l'eau FOPAR. CESA et Interjuntas ont apporté 10.000 USD chacune.

- les collectivités territoriales comme le Gouvernement Provincial de Chimborazo, et les sept municipalités sous influence du bassin Chambo.

Une commission technique du comité composée des Universités, la SENAGUA, le Ministère de l'environnement, CESA, AVSF a été conjointement créée.

Sans attendre que les modalités de fonctionnement du comité de bassin soient complètement définies, le comité a initié l'élaboration par étape du premier plan de gestion de l'eau du bassin. Il a validé les conclusions de l'état des lieux réalisé du bassin Chambo et a proposé les axes d'intervention prioritaires suivants :

- Réduire la pollution des eaux
- Gérer quantitativement la ressource en eau (redistribution, débits réservés, étiages, économies)
- Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides (páramo, forêt)
- Gérer et résoudre les conflits
- Générer de la connaissance et la diffuser (partage de l'information)
- Définir des mécanismes de financement des actions et de gouvernance de l'eau
- Former les usagers et sensibiliser le public

Ces priorités sont actuellement travaillées par le comité et le secrétariat technique du comité composé d'Universités et ONG, dont CESA et AVSF. En fonction de ce que définira la future loi de l'eau, le comité de bassin devra statuer sur le devenir du FOPAR, l'intégration de nouveaux acteurs et l'augmentation du capital mobilisé. L'outil financier local FOPAR devrait évoluer et pourrait financer le Secrétariat technique du comité de bassin et certaines actions du plan.

3.5 La construction concertée du premier état des lieux du bassin versant Chambo

Grace à l'appui financier et méthodologique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, AVSF-CESA et ses alliés (universités) ont pu réaliser la collecte d'informations ou la récupération de ces informations dispersées et peu transparentes, leur mise en cohérence et leur transmission aux acteurs impliqués. L'équipe a par ailleurs généré de l'information dès 2009 sur des paramètres élémentaires de qualité (débit, T, pH, DBO, DCO, macro invertébrés, MES, Turbidité, Conductivité, coliformes...), sur la base d'un plan de mesures/monitoring défini sur 32 stations réparties sur tout le bassin versant et d'enquêtes réalisées sur le territoire.

Ce travail a permis de réaliser cet état des lieux, véritable socle de référence de la problématique des ressources hydriques du bassin Chambo. Grâce à un jeu de cartes didactiques, il met en évidence le fossé qui existe entre les objectifs constitutionnels et la réalité. Validé par les acteurs de l'eau, l'état des lieux a permis de définir les problèmes qui affectent l'eau et ses usages dans le bassin versant Chambo, et constitue aujourd'hui le point de départ d'un premier exercice de planification qui a débuté fin 2010 : définition des grands enjeux pour la gestion de l'eau, identifiés et hiérarchisés par un groupe d'acteurs pressenti pour former le comité de gestion du bassin versant.

²⁹ Ministère de l'agriculture, élevage, aquaculture et pêche

³⁰ Ministère de l'Environnement de l'Equateur

³¹ Ministère de l'urbanisme et de l'habitat

4 DE LA CONTRIBUTION D'UNE ACTION LOCALE A LA REFORME DE LA GESTION DE L'EAU

Depuis mi-2008, le contexte institutionnel de la gestion des ressources en eau en Equateur est en plein bouleversement. Le Secrétariat National de l'Eau, SENAGUA³² a remplacé le Conseil National de Ressources Hydriques (CNRH), considéré comme trop bureaucratique et insuffisamment efficace. Outre l'octroi des droits d'eau, le SENAGUA s'est vu confier la mission ambitieuse de « *conduire et régler les processus de gestion de l'eau de manière intégrée et durable dans le cadre des bassins versant* ».

4.1 La nouvelle Constitution de 2008 : un statut reconnu à l'eau

Après des années d'incidence politique des organisations sociales, en particulier du Forum national des ressources hydriques et des mouvements indiens, le peuple équatorien se dote en octobre 2008 d'une nouvelle Constitution qui prétend rompre avec les inégalités et injustices qui marquent cette société.

Forum National des Ressources Hydriques

Le Forum des Ressources Hydriques est un réseau équatorien public-privé qui s'est constitué en un espace d'analyse et de formulation concertée de propositions locales et nationales de politiques publiques de gestion de l'eau. Né en 2002, le Forum mobilise aujourd'hui des centaines d'organisations paysannes d'irrigants, d'organisations de consommateurs d'eau potable, d'ONG, d'universités, d'institutions de recherche et d'organismes publics sur l'ensemble du territoire national. En 2008, une grande partie des propositions du Forum est reprise et incorporée dans la nouvelle Constitution politique de la République d'Equateur³³. Une rencontre du Forum en juin 2010 a réuni plus de 600 délégués d'association d'utilisateurs, de collectivités territoriales, d'ONG, de ministères. Le Forum a joué un rôle clé dans l'élaboration d'une proposition de nouvelle Loi sur l'Eau toujours en débat en Equateur.

Cette Constitution déclare l'eau comme un patrimoine national stratégique d'usage public (Art. 318). Toute forme de privatisation est interdite (Art.318). L'eau est un droit humain fondamental (Art.12). L'Etat a donc le devoir d'assurer les besoins élémentaires de la population dans le respect de l'ordre de priorité suivant (Art.318) :

1. Eau potable et assainissement
2. Eau d'irrigation pour la souveraineté alimentaire
3. Débit réservé
4. Activités productives (agroexport, industrie, pétrole, mine, hydroélectricité, etc.)

Première mondiale : la nature ou *Pachamama*, a désormais des droits (Art.71). La gestion de l'eau (service d'eau potable et assainissement, irrigation...) est exclusivement publique et communautaire (Art.318). Dorénavant, l'espace de gestion de l'eau est le bassin versant (Art.411). Le texte mentionne la création de comités de bassin (Art.262). La Constitution reconnaît le droit à la participation des Equatoriens dans la prise de décision, planification et gestion des questions publiques (Art.95). Le texte oblige l'exécutif (après un audit) à redistribuer les droits d'eau de manière plus équitable, notamment en faveur de l'agriculture familiale, clé de voûte de la souveraineté alimentaire (*Transitoria 27*).

³² www.senagua.gov.ec

³³ Le Forum des Ressources Hydriques d'Equateur : Une expérience de concertation et d'incidence politique nationale avec une forte participation paysanne. Apollin, Chauveau, 2008. (disponible sur www.ruralter.org)

La Constitution prévoit enfin le vote par l'Assemblée Nationale d'une nouvelle Loi sur l'eau, pour remplacer la loi de 1972, que certains jugent dépassée. Cette loi consacrait d'une certaine manière les inégalités (principe « premier arrivé, premier servi »), une gestion fragmentée, par usage, qui ignorait le thème de la pollution et de la protection des milieux humides.

4.2 Une implication d'AVSF, CESA et InterJuntas pour la nouvelle Loi sur l'eau

Sur la base de leur connaissance du terrain et la valorisation d'expériences locales de gestion de l'eau (accès à l'eau, réhabilitation de systèmes traditionnels d'irrigation, gestion de conflits et partage de la ressource, protection de l'environnement) Interjuntas, CESA et AVSF ont participé activement au cours des années 2009 et 2010 au processus national de formulation de la nouvelle Loi sur l'eau.

Au sein du Forum National des Ressources Hydriques, Interjuntas et AVSF ont assuré la coordination du groupe de travail de gestion de l'eau, contribuant à la rédaction d'articles et d'amendements remis à la commission parlementaire chargée du texte de loi : participation réelle des usagers paysans et indiens dans les instances de gestion de l'eau : comités de bassin. La nouvelle loi devrait ainsi permettre à l'Etat de percevoir des redevances versées par les usagers de chacun des 9 grands bassins versant pour financer la politique de l'eau dans chacune des démarcations hydriques, sur la base des plans de gestion construits par les comités de bassin.



Délégations d'irrigants et du forum des ressources hydriques présentent leurs propositions à l'assemblée nationale. Octobre 2009.

Cette Loi n'était toutefois pas encore votée en 2010. Dix textes de Loi sur l'eau ont été présentés à l'Assemblée nationale sans parvenir à un accord au sein du gouvernement et encore moins entre l'Etat et les représentants des mouvements sociaux. Ces organisations souhaitent une réelle réforme dans le secteur de

la gestion de l'eau, mais suspectent le gouvernement de vouloir préserver les privilèges de la minorité dominante. En mai 2010, le gouvernement n'ayant pu recueillir la majorité au sein de l'Assemblée a donc décidé de reporter le vote en deuxième lecture et d'ouvrir un processus de discussion avec les peuples indigènes. Par mandat constitutionnel, l'Assemblée Nationale mettra prochainement en consultation cette proposition de Loi qui pourrait affecter la vie et droits des populations indigènes.

4.3 « Avec ou sans Loi », l'Equateur construit un nouveau modèle de gestion de l'eau

Avec ou sans loi, le gouvernement a entrepris sa réforme de la gestion de l'eau. Son défi est la mise en pratique d'un nouveau modèle de gestion équitable, efficace et durable. La SENAGUA, nouvelle autorité nationale de l'eau depuis 2008, rencontre des difficultés stratégiques et

méthodologiques dans la mise en place d'une planification nationale et par démarcation hydrographique. Son action répond souvent plus à des besoins urgents et elle peine à mettre en place des mécanismes de coordination avec les usagers et les autres acteurs de l'eau. Ses missions sont encore à préciser vis à vis d'autres acteurs concernés et disposant légalement de compétences sur ce domaine (Municipalités, corporation régionale de développement, etc.).

Dans ce contexte, la SENAGUA s'intéresse à des dynamiques de planification concertée comme celle du Chambo. Elle a inscrit officiellement le programme de coopération sur le bassin versant de Chambo, comme l'une des expériences pilote en Equateur de création d'un comité de bassin. Une convention de coopération entre SENAGUA et AVSF-CESA est d'ores et déjà en vigueur. La SENAGUA et le Secrétaire National de Planification et développement SENPLADES ont décidé de participer à son pilotage, de la suivre et l'évaluer pour en tirer des enseignements sur les conditions de mise en œuvre et réussite de telles démarches à l'échelle nationale.

Par ailleurs, à la demande des pouvoirs publics équatoriens fin 2010, CESA et AVSF sont directement impliqués dans la formulation du Plan national d'irrigation et drainage, qui devrait guider l'action du Ministère de l'Agriculture et des Gouvernements Provinciaux en matière d'eau agricole.

5 LES ENJEUX PRESENTS ET FUTURS POUR UNE GESTION DURABLE ET EQUITABLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE CHAMBO ET EN EQUATEUR

Le défi posé par le partage et la protection de l'eau en Equateur et les recommandations des acteurs de l'eau du bassin Chambo, ont conduit AVSF et ses partenaires à donner la priorité à certaines actions pour les années à venir:

5.1 Renforcer la planification des ressources hydriques du Chambo

5.1.1 Conclure le premier plan de Gestion de l'eau du bassin versant Chambo

Sur la base de l'état des lieux et des priorités définies par le comité, il est à présent nécessaire de définir concrètement les actions et mesures nécessaires pour chacun des axes prioritaires du plan.

Le plan de gestion du bassin versant

Dans le respect des principes constitutionnels et de la Loi sur l'eau, le plan de gestion définit et concrétise la politique de l'eau dans le bassin versant du Chambo pour une période donnée (3 à 5 ans). Il est construit collectivement et par étape par les acteurs de l'eau. Chaque étape correspond à un chapitre du plan :

- La réalisation d'un état des lieux (diagnostic) de l'eau à l'échelle du bassin versant Chambo, véritable tableau de bord pour la prise de décision du comité de bassin et ligne de base pour le suivi et l'évaluation des actions entreprises
- La définition collective des objectifs fixés pour un partage équitable et une gestion durable de la ressource en eau
- L'identification des actions et mesures à mettre en œuvre (description, lieu, coût, financement et responsabilités)

Chaque action doit être clairement située dans l'espace et le temps, son coût et les responsabilités y afférant établies. Des commissions de travail constituées de membres du comité accompagnées par AVSF et CESA prépareront une proposition de plan à soumettre au vote du comité. Une fois discuté et approuvé, le document final sera publié et diffusé à tous les acteurs de l'eau du bassin versant Chambo. L'état d'avancement de ce programme de mesures sera ensuite suivi puis évalué.

5.1.2 Compléter l'Etat des lieux du bassin Chambo

L'état des lieux constitue une première synthèse qui doit absolument être complétée pour affiner la définition des mesures, mais aussi pour suivre et évaluer les résultats de la politique locale de l'eau. Parallèlement, la commission technique du comité doit poursuivre son travail de diagnostic pour enrichir l'état des lieux d'ores et déjà réalisé, réaliser un inventaire des usages, quantifier la pollution et en déterminer les causes. Dans ce cadre, une étude hydrogéologique de l'aquifère qui alimente la ville de Riobamba est une priorité pour en connaître les caractéristiques et la dynamique.

5.1.3 La mise en œuvre du plan : réaliser des mesures pilotes d'économie, de partage et de dépollution de l'eau

Pour motiver les acteurs de l'eau à la mise en œuvre du plan, il est nécessaire de développer des actions pilotes prioritaires définies par le comité de bassin et jusqu'à présent peu prises en compte par les pouvoirs publics équatoriens : résolution de conflits, protection de la ressource

(protection de périmètre, traitement eau, etc.), éducation environnementale et sur les questions de l'eau. AVSF et CESA ont ainsi obtenu en 2010 la construction d'une station pilote de traitement des effluents d'une teinturerie de laine qui déversait ses effluents toxiques directement dans la rivière, en amont de prises d'eau de canaux d'irrigation. Des classes d'eau ont également été réalisées auprès de 2000 enfants. Même encore limitées, ces actions ont un double objectif technique et pédagogique auprès d'une population encore dubitative.

En matière d'eau agricole, il semble également nécessaire d'engager des actions visant à améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau pour la production alimentaire : optimiser les performances des systèmes irrigués en recourant à des cultures moins gourmandes en eau, en réhabilitant des infrastructures obsolètes ou non fonctionnelles, en améliorant avec les organisations d'usagers l'organisation et la gestion de ces systèmes, enfin en accompagnant les irrigants à perfectionner les pratiques d'irrigation, pour qu'elles soient plus économes en eau à l'échelle de la parcelle.

5.2 Consolider le comité de bassin versant Chambo

Les acteurs clés de l'eau du sous-bassin versant du Chambo ont validé leur intégration au comité du Chambo, en particulier la SENAGUA du bassin Pastaza. En reconnaissance du travail réalisé depuis 2007, les membres du comité ont proposé que l'alliance CESA-AVSF soit en charge du secrétariat technique du comité. Plusieurs chantiers sont prévus à court terme :

- Un groupe de travail devra présenter une proposition de fonctionnement au comité, ses missions et son articulation avec l'agence de la SENAGUA en charge de la Démarcation Hydrique Pastaza. Ces débats alimenteront la réflexion nationale sur la mise en place des comités de bassin versant. Le comité devra statuer sur l'évolution et le renforcement du Fonds de protection de l'eau FOPAR.
- Poursuivre la formation de ses membres³⁴ en gestion de l'eau en incluant la découverte du bassin Chambo pour assurer une participation réelle de tous avec une réelle capacité d'analyse.
- Conclure collectivement la construction du plan de gestion de l'eau du bassin Chambo, le soumettre au vote, le diffuser, veiller à son application.

5.3 Poursuivre l'incidence politique en faveur d'un partage équitable et d'une gestion concertée et durable de la ressource en Equateur

Afin que la future Loi et la politique de l'eau concrétisent les principes constitutionnels sur le terrain et garantissent la participation effective des usagers paysans et indiens, AVSF et CESA poursuivront:

- Le renforcement de Interjuntas Chimborazo et d'autres associations d'usagers ou territoriales du pays qui défendent leurs droits
- Leur participation active au sein du Forum national des ressources hydriques comme espace de débat et proposition
- La valorisation de l'expérience locale du Chambo et un accompagnement à la SENAGUA et d'autres acteurs impliqués dans la politique de l'Eau.

³⁴ 25 personnes ont déjà suivi un cours de gestion intégrée de l'eau au cours de l'année 2010.

6 CONCLUSION : POUR UNE COOPERATION SUR L'EAU PLUS ADAPTEE A L'ENJEU DU PARTAGE ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'appui à la gestion de l'eau du bassin versant Chambo de même qu'à la construction d'une nouvelle loi sur l'eau, a permis à Interjuntas, CESA, AVSF et leurs partenaires d'apprécier la pertinence d'une coopération entre territoires de France et d'Equateur. Elle témoigne d'une part, de l'importance de la coopération dans le domaine de la gestion concertée de la ressource en eau au delà de la seule construction d'infrastructures, et d'autre part, de l'intérêt d'y associer des acteurs français (collectivités, associations d'usagers, ASA, Agence de l'Eau, etc.) et de bénéficier ainsi de compétences diversifiées

Loin de se limiter à une simple coopération financière, cette coopération s'est d'abord construite sur des échanges, la traduction et la transmission transparente d'informations techniques accessibles à tous et l'animation d'une concertation entre acteurs. Elle aura finalement ouvert un débat serein dans une situation pourtant conflictuelle. Elle a déjà permis aux acteurs eux-mêmes d'entrevoir des pistes concrètes pour lever les principaux blocages identifiés et partagés par tous.

Une coopération technique de formation et d'échange d'expériences montre toute sa pertinence dans le cas équatorien : elle permet d'appuyer des expérimentations et de créer des références locales ; elle apporte également des références pour la construction par les usagers et les autorités équatoriennes d'une politique de l'eau juste et efficace. Les expériences concrètes de partage et de gestion de l'eau en France, fruit de l'histoire, et la politique française de l'eau, peuvent être utiles aux pays du Sud, non pour les répliquer à l'identique, mais pour **créer localement des scénarios dans lesquels les usagers ont intérêt à coopérer et à se concerter**. C'est cette coopération que les collectivités françaises et acteurs publics de l'eau devraient aujourd'hui promouvoir, à l'heure où le partage de l'eau crée partout dans le monde, depuis l'échelle locale jusque sur de vastes territoires transfrontaliers, des conflits qui bouleversent les équilibres locaux et internationaux.

Dans le cas équatorien, cette coopération technique s'accompagne d'une nécessaire coopération financière particulièrement pertinente : elle a en effet permis la prise en charge des coûts les plus difficiles à assurer par les finances publiques nationales : études, expertises permanentes et spécialisées, échanges, espaces de concertation, gestion de conflits. Le budget national et des collectivités locales devraient en effet permettre de financer en grande partie les infrastructures de l'eau.

Les acteurs français doivent être conscients que la coopération des collectivités françaises, aujourd'hui accrue grâce à la Loi Oudin qui ouvre aux agences et aux syndicats de l'eau et d'assainissement la compétence de coopération décentralisée, ne devrait pas se limiter au seul financement d'infrastructures dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. **Elle devrait mieux prendre en compte l'enjeu majeur de demain sur l'eau : le partage équitable et la protection de la ressource en eau**, dans un contexte où la croissance démographique et des pôles urbains posent deux questions fondamentales : comment assurer un partage équitable entre les divers usages et usagers de l'eau ? Comment assurer demain l'alimentation de tous et en particulier de ces villes en croissance ?

BIBLIOGRAPHIE

« Rapport d'Évaluation final de l'action de gestion concertée de l'eau du canton Riobamba », projet Donation Global Sinchitukushun, C. Cubillos. 2009

Document de projet « gestion intégrée du bassin du Chambo, Equateur », AVSF-CESA / AESN. 2009

« Rapport technique final du projet de gestion intégrée du bassin versant Chambo, Equateur », S. Bleuze, AVSF, décembre 2010

“Despojo del agua y la necesidad de una transformación urgente”, Foro RRHH, A. Gaybor, Quito-2008.

« Etude de cas AVSF, Le Forum des Ressources Hydriques d'Equateur : Une expérience de concertation et d'incidence politique nationale avec une forte participation paysanne ». F. Apollin & C. Chauveau, 2008.

« Constitution de la République d'Equateur », Montecristi 2008.

« Le Canal de Gap, un outil multi-usage au service d'un territoire », Présentation PPT, ASA Canal Gap, V. DeTrouch, 2008.

« Riobamba- Licto – Gap : partager l'eau, le canal, les bénéfices et responsabilités », Présentation PPT AVSF, Décembre 2010.

« Etat des lieux du bassin versant Chambo », AVSF-CESA, Riobamba 2010. Non publié.

« Partage de l'eau Riobamba – Licto », S. Bleuze, Habanae No.95, 2009.

Interview d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d' Economie de 2009, octobre 2009, Nobelprize.org

“Potentialités de coopération en gestion de l'eau entre la France et l'Equateur, rapport interne AVSF ”, S. Bleuze, décembre 2008. Non publié.

“Informe del intercambio de la delegación ecuatoriana a Francia”, A. Silva, H. Vinueza, CESA-Interjuntas Chimborazo, août 2008.

“ Programme de juin 2008 de l'échange Equateur – France, Coopération entre territoires, “gestion de l'eau et des bassins versants”, F. Apollin, AVSF 2008.

« Proposition de gestion intégrée des ressources hydriques pour le projet de loi sur l'eau », S. Bleuze, H. Vinueza, mars 2009, Forum des ressources hydriques

« Rapport d'évaluation final du projet de développement territorial inclusif du bassin versant Chambo », S. Bleuze, AVSF, Octobre 2009.

¿Cómo proteger el agua en el Morvan?, Junio 2008, Maria Galiana, PNRM

Premiers résultats de l'Etat des lieux au comité de bassin Chambo, présentation PPT, novembre 2010, CESA-AVSF

« Rapport de mission Tinkuy de la délégation Bourgogne en Equateur », Brassy, janvier 2008.

« Diagnostic des systèmes d'irrigation traditionnels », CAMAREN- AVSF-CESA, F.Apollin & C. Eberhart, 1999.

« Présentation du Processus de planification et état des lieux du Chambo au comité de bassin », présentation PPT, AVSF-CESA, Riobamba, Nov. 2009.

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2011



agronomes
vétérinaires
SANS FRONTIÈRES

Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus

de 80 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

www.avsf.org



RURALTER est un programme d'*Agronomes et Vétérinaires sans frontières* qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences et diffusion de méthodologies et de

référentiels technico-économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. RURALTER diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.

www.ruralter.org

ANNEXES

Annexe N°1 : Projets de gestion de l'eau mis en œuvre par AVSF et CESA dans le bassin versant Chambo depuis 2007

Projet	Financement	Période d'exécution	Objectif	Résultats attendus
Gestion concertée de l'eau du canton Riobamba	140.000 euros de la Commission Européenne, Agence Française de Développement AFD	Mars 2007 – aout 2009	Promouvoir un partage équitable de l'eau entre ville et campagne et son usage efficient en faveur d'un développement socioéconomique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les associations d'irrigants et leur fédération provinciale INTERJUNTAS Chimborazo renforcent leur structure interne, capacité de proposition, d'alliance et négociation en faveur d'une gestion de l'eau équitable et durable, en partenariat avec les collectivités locales, la Municipalité de Riobamba et l'ensemble des acteurs publics et privés usagers ou gestionnaires de la ressource en eau. 2. Des propositions et alternatives pour la gestion de l'eau, les pratiques d'irrigation et le développement agricole du canton sont débattues publiquement 3. Un fonds financier pour la gestion durable de l'eau (et le développement agricole) de Chimborazo est créé et géré par les représentants des divers usagers publics et privés.
Développement territorial inclusif du bassin versant Chambo	90.000 USD financé par le Ministère d'Inclusion Economique et Sociale d'Equateur	Juillet 2008 – décembre 2009	Gestion concertée et équitable de l'eau de 5 sous-bassins versants de la rivière Chambo avec inclusion de la population rurale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Technification de l'irrigation de familles paysannes dans des zones pilotes 2. Diminution de la conflictivité autour de l'eau 3. Renforcement du forum des ressources hydriques comme plateforme de concertation inclusive

Projet	Financement	Période d'exécution	Objectif	Résultats attendus
Gestion intégrée du bassin versant du Chambo	179.000 euros financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Agence Française de Développement, fonds locaux	Novembre 2009 – octobre 2010	Consolider la légitimité et les compétences du FOPAR et d'un comité de bassin pour une gestion intégrée du bassin versant Chambo.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un état des lieux du sous-bassin versant Chambo est disponible pour la concertation et la planification 2. Un comité local de bassin du Chambo est créé avec une définition claire des missions et des mécanismes de participation des usagers de l'eau en accord avec la loi sur l'eau 3. Des usagers sont sensibilisés à la nécessaire protection de la ressource en eau 4. Le Fonds de protection de l'eau FOPAR est renforcé et capitalisé 5. La construction d'une station de traitement des eaux résiduelles d'une teinturerie lainière qui cessent de polluer la rivière Guano

Ces projets bénéficient d'un cofinancement du fonds de protection de l'eau FONAG (www.fonag.org.ec).

Annexe n°2: Description des échanges croisés entre la France et l'Equateur

1. Mission d'AVSF à Gap, France en octobre 2007

En 2005, une délégation andine de membres de l'Association des Populations de Montagnes du Monde APMM³⁵, accompagnée du Vice-Président de l'APMM en charge de la coopération, visite le Canal et la Ville de Gap, elle-même membre de l'APMM. Le partage historique de la ressource en eau entre le canal et la ville retient l'attention des participants.

En octobre 2007, dans le cadre des contacts noués pour instaurer des relations de coopération décentralisée entre la France et d'Equateur sur des problématiques liées au développement et au devenir des territoires et populations de montagne, deux délégués d'AVSF et le vice-président de l'APMM sont reçus par la Mairie de Gap et le Canal de Gap pour connaître cette expérience à bénéfices réciproques. Tous confirment l'intérêt d'organiser un échange entre Gap et Riobamba, ville marquée par des difficultés d'approvisionnements en eau potable, comme premier pas vers une coopération technique. La Mairie de Riobamba, remit officiellement en 2007 une demande au Maire de Gap pour une assistance technique dans le domaine de la gestion de l'eau. Le Conseil Municipal de Gap a signalé sa volonté de développer une coopération avec Riobamba en ce sens.

2. Visite d'une délégation de Bourgogne en Equateur en 2007

En décembre 2007, à l'initiative de la Maison Citoyenne de Clamecy³⁶, une délégation de Bourgogne composée de différents professionnels du monde agricole et rural et membres d'AVSF : un Conseiller Régional de Bourgogne, un paysan Bio, un technicien du Parc Naturel Regional du Morvan, une administratrice d'AVSF. La délégation a visité les projets de coopération d'AVSF en Equateur avec l'intention de mettre en place un projet de collaboration entre territoires.

La délégation s'est réunie avec les acteurs impliqués dans le projet de Gestion concertée de l'eau du canton Riobamba : un conseiller municipal du canton Riobamba, le président de la fédération des organisations d'usagers de l'eau de Chimborazo INTERJUNTAS, le président du Forum Provincial de l'Eau, les techniciens de CESA et AVSF. Ces échanges ont débouché sur une invitation en France à une délégation équatorienne du Chambo pour bénéficier d'un regard sur d'autres situations françaises de gestion de l'eau, des bassins-versants et des territoires ruraux de Bourgogne et du Morvan. Des perspectives de coopération avec le Conseil régional de Bourgogne et aux Agences de l'eau furent évoquées.

3. Voyage d'étude d'une délégation équatorienne en France en 2008

En juin 2008, AVSF, la délégation de Bourgogne, la ville de Gap et l'APMM organisent un voyage d'étude en France sur le thème du partage et la gestion de l'eau. Un groupe composé d'un conseiller municipal de Riobamba, un représentant de Licto, le directeur provincial de CESA Chimborazo et le Secrétaire de Interjuntas a réalisé des rencontres et des visites de terrains avec différents acteurs.

³⁵ cf. www.mountainpeople.org

³⁶ L'association "La Maison Citoyenne" de Clamecy a été créée en 2004 pour la mise en place d'un espace citoyen d'information, de sensibilisation et de consommation biologique et équitable. Elle réunit des consommateurs et des producteurs. Dans ses statuts, elle a pour objet "l'éducation populaire pour une maîtrise de l'acte de consommation, et le développement d'une production locale de qualité ».

Le voyage d'étude s'est développé en 4 moments:

- a. Présentation de la politique publique de l'eau en France par l'Agence de l'eau Seine Normandie : le cadre légal de la gestion de l'eau en France, le fonctionnement des agences de l'eau par bassin versant, le rôle du comité de bassin, le système de redevances et le schéma directeur d'aménagement et de gestion de bassin SDAGE.
- b. Visite de l'expérience concrète de la gestion de l'eau dans le territoire du Parc Naturel Régional du Morvan. Situé en tête de bassin (Seine, Rhône et Loire), tout comme le Chambo, le Parc applique son contrat territorial pour protéger les zones humides, les captages des points d'eau
- c. Découverte des multi-usages de la Durance et sa gestion: au fil de l'eau depuis une parcelle irriguée par le canal de Carpentras, en passant par les usines EDF, le canal de Manosque et le barrage de Serre-Ponçon, la gestion de **syndicat mixte d'aménagement de la vallée de Durance (SMAVD) au moyen d'un contrat de rivière.**
- d. Partage de l'eau entre le canal et la ville de Gap et la gestion global du système d'eau potable et d'assainissement de la ville depuis la protection du bassin d'alimentation, l'administration du réseau, jusqu'au traitement des eaux.

4. Missions de l'AESN en Equateur en 2009 et 2010

Au delà d'une contribution financière substantielle, la coopération avec l'AESN revêt plusieurs facettes :

- AVSF-CESA profite du savoir-faire de l'Agence en matière de gestion de l'eau par bassin versant et construction de plan de gestion au travers de deux missions de formation, d'appui technique et d'expertise engagées par l'AESN, sur la base de termes de référence élaborés par les acteurs équatoriens, pour un total de 20 jours/homme de mission.
- Sans intention de répliquer une expérience française spécifique, les témoignages apportés par l'AESN sur les rôles et le fonctionnement de l'agence et du comité de bassin Seine Normandie, alimentent le débat local et national en Equateur et questionnent nos interlocuteurs en coopération : Interjuntas, Municipalité de Riobamba, CESA, Forum des ressources Hydriques, SENAGUA.